

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par
Mme Guittet

ARTICLE 19

- I. – Supprimer l’alinéa 37.
- II. – En conséquence, à l’alinéa 38, substituer à la référence :
- « à L. 753-3 »
- la référence :
- « et L. 753-2 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination en lien avec l’amendement ayant pour objet de créer un titre spécifique dans le CESEDA consacré au statut d’apatride.